



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Mamoudzou, le **23 FEV. 2022**

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales

Bureau des finances locales et de
l'environnement

N°86/SG /DRcL

Objet : Avis au public

Le Préfet de Mayotte informe la population que la mise à disposition du public du dossier relatif au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la carrière de Koungou, dans la commune de Koungou, initialement prévu du lundi 24 janvier 2022 au mercredi 23 février 2022 inclus, sera prorogée de 30 jours, soit :

du jeudi 24 février 2022 au lundi 28 mars 2022 inclus.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès :

1°) de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte (DEAL) :
- Alex Sainte-Rose Fanchine- alex.sainte-rose-fanchine@developpement-durable.gouv.fr

2°) Société ALBIOMA SOLAIRE MAYOTTE :
- frederic.lefevre@albioma.com
- contact.asoi@albioma.com

Le dossier ainsi qu'un registre de mise à disposition seront déposés à la MJC de Longoni pendant cette période afin que chacun puisse en prendre connaissance et apporter des observations sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie de Koungou.

Le dossier est consultable sur le site Internet de la préfecture : <https://www.mayotte.gouv.fr/Publications/Avis-publics-et-enquetes-publiques/2022/Mise-a-disposition-dossier-ALBIOMA-carriere-de-Koungou> . En outre, le public pourra déposer ses observations et propositions par voie électronique par courriel (pref976-mise-a-disposition@mayotte.gouv.fr) jusqu'au **lundi 28 mars 2022 inclus.**

Le Préfet,
Le Préfet de Mayotte
délégué du Gouvernement
pour le Préfet et par délégation
* Le secrétaire général

Claude VO-DINH

Préfecture de Mayotte - BP 676 - 97600 Mamoudzou
Standard : 02 69 63 50 00 - www.mayotte.gouv.fr

Accueil du public du lundi au jeudi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (le vendredi de 7h30 à 11h30)